

Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 9 octobre 2013 à 14 h, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants :

M. Claude Pilon, maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac,

M. Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion,

M. Réal Boisvert, maire de la municipalité des Coteaux,

Mme Marie-Claude Nichols, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Mme Gaëtane Legault, maire de la municipalité de Saint-Zotique.

Sont également présents monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint, ainsi que madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux.

Sont absents messieurs Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincourt, Jean Lalonde, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Guy-Lin Beaudoin, directeur général, et Simon Bellemare, directeur des ressources humaines et du développement social durable, ainsi que mesdames Annie Lévesque, directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, et Nadine Ethier, directrice des opérations.

Est vacant un siège du secteur 3.

1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du comité administratif et constate qu'il y a quorum.

CA 13-10-09-01

Il est proposé par monsieur **Réal Boisvert**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'ouvrir** la séance à 14 h 7.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA 13-10-09-02

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Monsieur le directeur général adjoint fait un suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

Madame Marie-Claude Nichols prend son siège à 14 h 10.

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2013 : ADOPTION

CA 13-10-09-03

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par monsieur Réal Boisvert et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2013 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.



5. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ - PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 167-12 ET 167-13 : ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

5.1. LEVÉE DE LA SÉANCE

CA 13-10-09-04

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu **de lever** la séance ordinaire du comité administratif à 14 h 15 afin de procéder à l'assemblée publique de consultation concernant les projets de règlement numéros 167-12 et 167-13.

Proposition adoptée.

5.2. REPRISE DE LA SÉANCE

CA 13-10-09-05

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Gaëtane Legault et résolu de reprendre la séance ordinaire du comité administratif à 14 h 33.

Proposition adoptée.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

6.1.1. APPROBATION DES LISTES DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

CA 13-10-09-06

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Marie-Claude Nichols et résolu d'adopter la liste MRC 13-10-09.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Raymond Malo, directeur général adjoint, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 13-10-09, le tout en fonction du budget adopté ».

Raymond Malo

6.1.2. ACHATS

Aucun sujet traité.

6.1.3. APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS 6.1.3.1. FONDATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE VAUDREUIL : SOUPER-BÉNÉFICE

Monsieur le directeur général adjoint rappelle aux membres la demande de la Fondation du centre d'accueil de Vaudreuil concernant leur souper-bénéfice. Les membres ne donnent pas suite à la demande.

6.1.3.2. FESTIVAL DE CAPOEIRA ET DE FOLKLORES BRÉSILIENS DE VAUDREUIL-SOULANGES

Monsieur le directeur général adjoint rappelle la demande de commandite du Festival de capoeira et de folklores brésiliens de Vaudreuil-Soulanges.

CA 13-10-09-07

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'accorder** un montant de cinq-cents dollars (500 \$) pour le Festival de capoeira et de folklores brésiliens de Vaudreuil-Soulanges.



Proposition adoptée.

6.2. GREFFE ET LÉGISLATION

6.2.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT le calendrier de conservation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges approuvé par les Archives nationales;

CONSIDÉRANT QUE le déclassement annuel a été effectué à la MRC de Vaudreuil-Soulanges par la technicienne en gestion documentaire;

CONSIDÉRANT la liste des documents à détruire jointe à la présente;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-10-09-08

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** madame Valérie Tremblay, directrice du greffe et du contentieux, à procéder à la destruction des documents de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges identifiés à la liste jointe à la présente, conformément aux règles de destruction de documents.

Proposition adoptée.

6.2.2. DÉNEIGEMENT POUR L'ÉCOCENTRE DE LA MRC SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la construction de l'écocentre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges situé au 2 800, boul. Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au déneigement du site pendant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 45402 446;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-10-09-09

Il est proposé par monsieur Claude Pilon, appuyé par madame Marie-Claude Nichols et résolu d'octroyer un contrat à l'entreprise Consortium JPA de sept-mille-cinq-cents dollars (7 500 \$) plus les taxes applicables pour le déneigement du site de l'écocentre de la MRC situé à Vaudreuil-Dorion ainsi que cent dollars (100 \$) par épandage d'abrasif sur demande de la MRC et d'autoriser le préfet et le directeur général à signer les documents nécessaires.

Proposition adoptée.

6.3. BÂTIMENT

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATIONS

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.



9. <u>SÉCURITÉ</u>

9.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

9.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

11.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

11.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>

12.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

12.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1. MUNICIPALITÉ DES CÈDRES : RÈGLEMENT NUMÉRO 305-20-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 305-20-2013 a pour obje 3 modification du Règlement de zonage numéro 305-2008 afin de modifier les dispositions sur les logements intergénérationnels et les logements supplémentaires;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 305-20-2013 de la municipalité des Cèdres indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-10-09-10

Il est proposé par madame Gaëtane Legault, appuyé par monsieur Claude Pilon et résolu que le conseil émette l'avis de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 305-20-2013 de la municipalité des Cèdres.

Proposition adoptée.

12.1.1.2. VILLE DE VAUDREUIL-DORION : RÈGLEMENTS NUMÉF 3 1275-191, 1275-192, 1275-194, 1275-195 ET 1649

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-191 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier plusieurs dispositions de la grille des usages et des normes de la zone H3-355;



CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-192 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier plusieurs dispositions de la grille des usages et des normes de la zone H3-628;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-194 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin de changer la grille des usages et des normes de la zone P2-505 pour ajouter l'application spécifique de l'article 3.2.7 qui autorise la construction de plusieurs bâtiments sur un même terrain sous forme de projet intégré;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-195 a pour objet la modification du Règlement de zonage numéro 1275 afin d'ajouter une norme de stationnement pour l'usage « centre de traitement et d'hébergement de données »:

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1649 a pour objet la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Les Cours Valois » en vue de la préparation des plans et devis , la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie du projet « Les Cours Valois » phase 3, les honoraires professionnels ainsi que les modalités de cession et d'entretien des réseaux publics d'eau potable et d'égout sanitaire sur les lots 5 094 461, 5 164 493, 4 547 149, 4 547 148, 4 547 147, 4 547 146, 4 547 145 et 4 547 144;

CONSIDÉRANT les rapports d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) des Règlements numéros 1275-191, 1275-192, 1275-194, 1275-195 et 1649 de la ville de Vaudreuil-Dorion indiquant leur conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 13-10-09-11

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **que** le comité administratif **émette** les avis de conformité au schéma d'aménagement révisé des Règlements numéros 1275-191, 1275-192, 1275-194, 1275-195 et 1649 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

13. <u>INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL</u> (CMM)

Monsieur Guy Pilon informe les membres que la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son budget. Il ne devrait pas y avoir d'impact financier supplémentaire, par rapport à l'an dernier, pour les municipalités.

14. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (PIDA)

Aucun sujet traité.

15. DÉVELOPPEMENT

15.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

15.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

16. CULTURE

Aucun sujet traité.

17. AFFAIRES NOUVELLES

17.1. PROGRAMME DE SUBVENTION TENANT LIEU D'UN ACCÈS AUX REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES : DÉPÔT

Madame la directrice du greffe et du contentieux dépose une correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant un dépôt de quatre-cent-quarante-six dollars (446 \$) à la MRC, en paiement de la mesure financière visant à diversifier les sources de revenus municipaux pour faire suite à l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités* intervenue en 2006 entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.

18. RAPPORT DES ÉLUS

Les membres félicitent madame Marie-Claude Nichols ainsi que monsieur Claude Pilon pour leur réélection. Ils remercient également madame Gaëtane Legault et monsieur Réal Boisvert pour leur implication à la MRC. Ils souhaitent bonne chance aux autres élus dans leur course à la mairie.

Madame Legault demande l'état d'avancement des écocentres de Rigaud et Coteau-du-Lac. La directrice du greffe et du contentieux informe les membres que la MRC est en processus d'appel d'offres pour l'écocentre de Rigaud et que la Ville de Coteau-du-Lac a accepté les conditions reliées à la promesse d'achat pour le terrain à Coteau-du-Lac.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Madame Laberge, citoyenne de Vaudreuil-Dorion, demande si le préfet est nommé ou élu au suffrage universel. Monsieur le préfet rappelle que le chef du conseil est nommé parmi ses pairs.

20. <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

CA 13-10-09-12

Il est proposé par madame Marie-Claude Nichols, appuyé par monsieur Guy Pilon et résolu que la séance soit levée à 14 h 50.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ

Préfet

RAYMOND MALO Directeur général adjoint